

# Élection à la présidence du SER pour la période 2026-2030

Conformément aux statuts du SER, l'Assemblée des délégué·es devra (ré)élire son président lors de la session du 17 mai 2025. Le président sortant, arrivant au terme de son premier mandat en aout 2026, se représentera mais remet, conformément aux statuts, son mandat à la disposition de l'AD.

**Les candidatures à cette élection sont ouvertes jusqu'au 28 mars 2025.**

## Profil de la ou du candidat·e

La personne doit:

- Être membre d'une association cantonale du SER ou de la Section SER (art. 6 des statuts).
- Être au bénéfice d'une formation d'enseignant·e reconnue par la CDIP.
- Avoir une expérience de quelques années dans la profession d'enseignant·e dans une institution publique ou subventionnée.
- Être au bénéfice d'une expérience dans l'engagement syndical ou associatif professionnel.
- Avoir de bonnes connaissances du système éducatif suisse, ainsi que de l'Espace romand de la formation.

## Rôle de la présidence du SER

La·le président·e assume la direction générale du SER, qui implique notamment de:

- défendre et promouvoir les intérêts de l'école, des enseignant·es et du SER;
- mettre en œuvre la politique du SER et assurer sa cohésion;
- initier la réflexion pédagogique et syndicale;
- assurer les mandats confiés par le Comité du SER et exécuter ses décisions;
- représenter le SER dans les assemblées des associations cantonales, en y prenant la parole, auprès des instances officielles et des partenaires aux plans régional, national;
- représenter le SER sur le plan international;
- représenter le SER auprès des médias et de l'opinion publique;
- négocier avec les partenaires reconnus;
- suivre attentivement l'actualité syndicale et pédagogique et initier la réflexion dans ces deux domaines;
- suivre l'activité des groupes et des représentant·es du SER;
- rédiger des articles pour chacun des numéros de la revue l'Educateur;
- présider le Comité du SER;
- coprésider le regroupement national Formation en compagnie de la présidente de LCH;

La·le président·e travaille en étroite collaboration avec le CoSER et la rédactrice en chef de l'Educateur.

## Compétences

La personne a:

- la maîtrise des outils informatiques;
- la maîtrise du français;
- de bonnes connaissances en allemand;
- des capacités en matière de communication;
- des aptitudes en matière de coordination, d'adaptation et de dynamisme;
- l'aptitude à conduire une structure associative professionnelle;
- de l'empathie, le sens de l'écoute et de la collaboration;
- des capacités d'anticipation;
- des capacités oratoires.

**Entrée en fonction:** 1er septembre 2026

## Conditions de travail

Le taux d'activité de la fonction de président se situe entre 80 et 100%.

Le salaire versé est établi en fonction d'une échelle propre à ce poste, qui se situe au-delà de l'échelle salariale d'un·e enseignant·e de secondaire I, la plus élevée de Suisse romande.

Le salaire tient compte des années d'expériences dans l'enseignement. Il sera obligatoirement supérieur au salaire perçu par le·la candidat·e élu·e.

### Candidatures à adresser, avant le 28 mars 2025

au secrétariat général du SER à l'adresse:

SER – Av. de la Gare 40 – CP 416 – 1920 Martigny 1  
avec la mention *candidature*

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du président ou de l'un·e des président·es des associations cantonales membres du SER sur le site: [www.le-ser.ch](http://www.le-ser.ch).

